

# Compte-rendu de la Commission Locale de l'Eau du 12 juillet 2024

Le vendredi 12 juillet 2024 s'est tenue la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa dans le salon d'honneur de la mairie de Gravelines, sous la présidence de M. RINGOT. Cette séance exceptionnelle a permis à la CLE de délibérer sur l'approbation d'une pré-liste partielle de zones humides sur la commune de Bourbourg.

## Membres de la CLE présents :

- M. Bertrand RINGOT, Maire de Gravelines, Président de la Commission Locale de l'Eau,
- M. Thierry ROUZE, Maire de Polincove, Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau,
- Mme Marie LERMYTTE-BAVAY, Conseillère Régionale HdF,
- M. Jean-Pierre LEFEBVRE, Adjoint au maire de Hoymille,
- M. Bernard DELALIN, Maire de Nielles-les-Calais,
- M. Jean-Marie LOUCHEZ, Conseiller municipal d'Audruicq,
- M. Denis MEENS, PNR Caps et Marais d'Opale,
- M. Jacques André DELACRE, Représentant du SYMVAHEM,
- M. Christian DELASSUS, Représentant de l'Institution Intercommunale des Wateringues,
- M. Bernard CALOONE, Union des Wateringues du Nord Pas-de Calais,
- M. Thibaut DECHERF, Union des Wateringues du Nord Pas-de Calais,
- Mme. Jocelyne CADET, FDAAPPMA 62,
- M. Michel MARIETTE, ADELE - France Nature Environnement HdF,
- Mme. Sylvie BARBON-LEROY, Société « Lyonnaise des Eaux » (SUEZ),
- M. Pierre GUGLIERMINA, Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale,
- M. Louis GUSTIN, Comité Régional des Pêches Manche, Mer du Nord,
- M. Laurent LEJEUNE, Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement HdF,
- M. Olivier MENARD, Représentant du Préfet Coordonnateur de Bassin,
- Mme. Adeline DEFACHELLES, Direction Départementale des Territoires de la Mer du Nord,
- M. Thibault VANDENBESSELAER, Direction Départementale des Territoires de la Mer du Nord,
- M. Benoit ANQUEZ, Direction Départementale des Territoires de la Mer du Pas-de-Calais,
- Mme. Patricia LEFEVRE, Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- M. Paul-Emilien TOUCRY, Office Français de la Biodiversité,
- M. Arnaud HAGNERE, Conservatoire du Littoral.

## Participants non-membres de la CLE

- Mme Fanny SERRET, Communauté Urbaine de Dunkerque,
- Mme Alix ALLARD, Communauté Urbaine de Dunkerque,
- Mme Céline DUFFY, Grand Calais Terres et Mers,
- M. Fabrice MAZOUNI, Syndicat des Eaux du Dunkerquois,
- Mme Christine LOMBARD, Société RTE,
- M. François MAILLARD, Société RTE,
- Mme. Frédérique BARBET, Institution Intercommunale des Wateringues,
- M. Stanley COLON, Institution Intercommunale des Wateringues,
- M. Vincent MALFAIT, Institution Intercommunale des Wateringues,
- M. Thomas PRUVOST, Institution Intercommunale des Wateringues.

## Membres de la CLE excusés

- Mme Martine ARLABOSSE, Conseillère départementale 59,
- Mme Christine DECODTS, Conseillère départementale 59,
- M. Alain MEQUIGNON, Conseiller départemental 62,
- Mme Delphine DUWICQUET, Conseillère départementale 62,
- Mme Sophie WARROT-LEMAIRE, Conseillère départementale 62,
- M. Gérard GRONDEL, Maire de Saint-Pierre Brouck,
- M. Guy PRUVOST, Maire de Brouckerque,
- M. Laurent MAZOUNI, Adjoint au maire de Dunkerque,
- M. Bruno DEMILLY, Maire de Campagne-lès-Guines,
- M. Jean-Paul VASSEUR, Maire de Tournehem-sur-la-Hem,
- M. Olivier MATRAT, Adjoint au maire d'Hames-Boucres,
- M. Hubert VANDERBEKEN, Chambre d'agriculture HdF,
- M. Alexandre RIVENET, Chambre d'agriculture HdF,
- Mme Fabienne POIX, DRAAF HdF,
- M. Julien LUTTUN, Fédération des Chasseurs 59,
- M. David LEFRANC, Grand Port Maritime de Dunkerque,

**23 présents + 13 pouvoirs = 36 membres présents ou représentés -> Le quorum est atteint**

### Pièces annexes :

- Diaporama,
- Délibération de la CLE,

## Ordre du jour :

- Avancement de l'inventaire des zones humides à enjeux du SAGE,
- Délibération de la CLE concernant la pré-liste partielle des zones humides de la commune de Bourbourg, dans un contexte exceptionnel,
- Révision du SAGE : Avancement de l'atlas cartographique,
- Présentation des avis rendus par la CLE pour le premier semestre 2024,
- Points d'informations :
  - Retour sur la Commission InterSAGE du 30/05/2024,
  - Avancement du PEP (Programme d'Etudes Préalable) et actions de l'IIW en cours.

## Introduction :

**M. RINGOT** remercie les participants et leur forte mobilisation pour le temps accordé à cette réunion de CLE qui se tient de manière exceptionnelle ce 12 juillet. Il rappelle qu'une CLE était initialement prévue le 28 juin et a dû être décalée en raison de la période de réserve imposée par l'organisation des élections législatives les 30 juin et 7 juillet. L'animation du SAGE s'était alors engagée à présenter une pré-liste de zones humides sur la commune de Bourbourg, permettant ainsi au porteur de projet RTE, dans la mesure où cette pré-liste serait approuvée par la CLE, de réaliser une compensation de ses projets - dans le cadre de la séquence ERC - à hauteur de 150% de l'impact mesuré. Le calendrier de RTE étant serré, il était nécessaire de provoquer une nouvelle CLE le plus tôt possible.

**M. RINGOT** indique que le quorum est atteint et que la CLE est en mesure de délibérer, et présente les excuses des membres de CLE absents.

**M. ROUZE** rappelle le caractère exceptionnel de cette réunion qui ne doit pas faire jurisprudence. Dans le cadre des zones humides, le SAGE réalise un inventaire de connaissance. Aussi, les porteurs de projets peuvent s'ils le souhaitent alimenter l'inventaire des zones humides, mais la CLE ne doit pas se tenir à disposition de ces derniers pour délibérer sur des pré-listes partielles en urgence.

**M. RINGOT** décline l'ordre du jour de la réunion.

## Présentation de l'avancement de l'inventaire des zones humides à enjeux du SAGE

**M. PRUVOST** présente l'état d'avancement de l'inventaire des zones humides depuis la CLE du 14.03.24. Il précise les travaux menés dans le cadre de la concertation avec la profession agricole, ainsi qu'avec le GPMD afin de faire coïncider les méthodologies employées. Il indique que les zones humides pré-localisées ont été envoyées aux communes et aux EPCI pour validation et remarques. Les retours sont en cours et une relance a déjà été effectuée.

**M. DELASSUS** demande que ce travail soit également envoyé à l'ensemble des membres de la CLE en plus des communes.

**M. ROUZE** précise qu'une logique de sanctuarisation est à opérer sur les zones humides à enjeux de conservation.

**M. DELALIN** indique qu'il a bien reçu la carte, mais qu'il n'a pas connaissance de la demande de contact pour les propriétaires concernés.

## Présentation des travaux prévus par le porteur de projet RTE

**M. RINGOT** remercie Mme LOMBARD et M. MAILLARD de la société RTE pour leur présence et les invite à présenter les travaux de compensation qu'ils souhaitent mener sur la parcelle concernée par la pré-liste partielle de zones humides.

**M. MAILLARD** présente les activités de RTE sur le Dunkerquois dans un contexte de besoins forts en électricité pour des clients existants ou à venir, et la démarche de mesures compensatoires prévue sur la parcelle ZB 34 sur la commune de Bourbourg. Il indique que d'autres compensations seront à réaliser pour des projets à venir telle la création d'un nouveau poste de transformation électrique.

**Mme LOMBARD** indique que les postes de transformation électriques amènent à faire de la compensation, notamment sur la parcelle ZB 34. 4 projets sont prévus dont 2 sont en cours d'instruction. Il était initialement prévu que RTE se porte acquéreur des terrains en accord avec le propriétaire, mais une préemption de la SAFER a été réalisée sur la partie compensation environnementale. Des réflexions sont donc en cours afin de mettre en place une Obligation Réelle Environnementale (ORE). Mme Lombard indique que RTE souhaite réaliser une compensation à l'échelle globale du site, afin de recréer des fonctionnalités écologiques intéressantes.

**M. RINGOT** demande si une indemnité sera mise en place sur le reste des terrains.

**Mme LOMBARD** indique que ce sera le cas.

**Mme LEFEVRE** précise que suite à l'approbation du SDAGE actuellement en vigueur, la compensation est réalisée sur la fonctionnalité perdue et non uniquement sur la surface. Des explications sont à apporter à ce sujet.

**Mme LOMBARD** précise qu'un bureau d'études a réalisé ce travail d'équivalence de compensation et que les contrôles ont été réalisés par le bureau instructeur.

**M. LEJEUNE** demande si un étrépage sera effectué, et quels types d'habitats seront reconstitués.

**Mme LOMBARD** décrit le projet de compensation et les opérations qui sont prévues.

**M. TOUCRY** indique qu'il est fait mention de propositions de mesures compensatoires selon des ratios à 150 et 300 %, mais que l'analyse de la fonctionnalité initiale des terrains détruits est peu prise en compte.

**M. MAILLARD** indique que sur les terrains impactés, des sondages pédologiques et une analyse des habitats ont été réalisés.

**M. DELASSUS** s'interroge au sujet de la nature initiale de la parcelle.

**M. MAILLARD** confirme qu'il s'agit bien d'une parcelle cultivée historiquement.

## Délibération de la CLE concernant l'approbation de la pré-liste partielle de zones humides sur la commune de Bourbourg

**M. PRUVOST** rappelle que le SAGE avait identifié la parcelle ZB 34 dans le cadre de la pré-localisation des zones humides, et que la méthodologie de catégorisation en cours de rédaction, permet de définir les parcelles concernées (10,15 ha) comme zones humides à enjeux de restauration.

**M. RINGOT** procède au vote. La pré-liste partielle est approuvée à l'unanimité.

## Révision du SAGE

**M. COLON** est en charge de la révision de l'atlas cartographique du SAGE. Il présente l'avancement de son travail et met en avant la difficulté à obtenir des données à jour auprès des partenaires.

**M. FOURNIER** indique que, concernant la carte d'occupation du sol, des données plus récentes sur le territoire du GPMD sont disponibles.

**M. COLON** indique qu'il s'est basé sur la couche d'occupation des sols de 2023 pour réaliser cette carte à l'échelle du Delta de l'Aa. Au regard de l'activité à venir sur le Dunkerquois, il apparaît pertinent de réaliser un focus prenant en compte les données à jour et les données prospectives d'occupation du sol.

**M. FOURNIER** propose d'envoyer les données pour alimenter la carte d'occupation des sols.

**Mme LEFEVRE** suggère que les autres secteurs nécessitant ce type de mise à jour doivent également être envoyés au SAGE.

**M. FOURNIER** indique que les rejets de pluvial sur le GPMD ne sont pas mentionnés.

**Mme BARBET** précise que les cartes présentées illustrent les compétences Assainissements Collectif et Non Collectif, pas la compétence eaux pluviales.

**Mme LEFEVRE** suggère que la gestion du pluvial sur le GPMD se rapporte à une carte industries.

**M. PRUVOST** présente ensuite les principaux avis rendus par la CLE pour le premier semestre 2024. Concernant les avis de la CLE portant sur la demande de prélèvement temporaire en eau de surface par l'association des irrigants, **M. ROUZE** indique que le SmageAa ne s'est pas contenté de rendre un avis réservé, mais défavorable. Il ajoute qu'il est nécessaire d'entamer une démarche globale de réduction des pressions sur la ressource et que, la CLE doit se positionner avec un avis est défavorable au regard de ce type de demande.

**M. DELACRE** rappelle que l'année 2022 a été une année exceptionnelle et que les conditions climatiques de 2023 ont été différentes. Il ajoute que la chambre d'agriculture réfléchit à des adaptations des systèmes et protocoles d'arrosages.

**M. DELASSUS** ajoute que certaines techniques sont finançables par l'AEAP. La réflexion doit également se porter sur les usines agroalimentaires qui s'installent sur notre territoire et encouragent un type d'agriculture et des productions supplémentaires. Selon M. DELASSUS, l'avis doit demeurer réservé afin de veiller à une démarche de diminution des consommations au fil des années.

**M. ROUZE** rappelle que le Plan Eau encourage la réduction des consommations d'eau y compris au niveau agricole.

**M. PRUVOST** présente ensuite l'avis de la CLE concernant l'installation de la Gigafactory PROLOGIUM. Il évoque les différents impacts, la difficulté à considérer ce type de projet dans sa globalité quand les demandes d'autorisations sont multiples.

Concernant les consommations d'eau, **M. MAZOUNI** précise que les volumes initialement demandés ont fait l'objet de fortes réductions. Le SED, dans le cadre de chaque projet souhaitant s'installer sur son territoire, veille à ce que les Meilleures Technologies Disponibles (MTD) soient proposées afin de minimiser au maximum l'impact sur la ressource en eau.

**M. DECHERF** demande si la salinité a été prise en compte lors des opérations de rabattement de nappe. Il s'inquiète de la qualité de l'eau rejetée au Schelfvliet qui sert également à l'irrigation.

**M. PRUVOST** indique qu'il n'est pas fait mention d'une étude de la salinité dans les dossiers étudiés, mais que les rabattements de nappe ont été minimisés en tenant compte de la saisonnalité.

## Points d'informations

Une Commission InterSAGE qui regroupe les bureaux des CLE de l'Audomarois et du Delta de l'Aa s'est tenue le 30 mai dernier. Cette commission a permis aux personnes présentes d'échanger sur des sujets d'actualité. A l'ordre du jour étaient prévus une acculturation au fonctionnement des EPTB avec l'intervention de M. MOPTY, directeur de l'EPTB Somme-AMEVA, mais également une présentation de VNF sur les conséquences locales du Canal Seine Nord, ainsi qu'un point d'information sur les stratégies PAPI et PEP des deux territoires.

**M. ROUZE** indique qu'il s'est rendu la veille de la CLE à la réunion organisée par l'Etat au sujet de l'EPTB Grand Aa à Arras, et qu'il constate le manque de consistance de cette démarche pour le moment. Il précise que la création d'un EPTB ne peut pas se faire en quelques semaines.

**M. RINGOT** rappelle que la création de 3 EPTB a été proposée au cours du printemps et qu'il est proposé de transformer l'Institution Intercommunale des Wateringues afin d'éviter la création d'une structure supplémentaire.

**M. ROUZE** ajoute que pour ce faire, il serait nécessaire de dissoudre l'IIW qui est un syndicat mixte fermé pour recréer une nouvelle structure qui serait un syndicat mixte ouvert, prérequis administratif pour devenir EPTB.

**M. RINGOT** constate la nécessité d'améliorer la coordination et l'opérationnalité des syndicats et des sections de wateringues existants.

**M. CALOONE** indique que l'ensemble des sections de wateringues ne sont pas prêtes à intégrer une future structure.

**M. MENARD** précise que le rapport de l'inspection ministérielle mentionne la nécessité d'une coordination des rejets des sections de wateringues.

**Mme BARBET** présente l'avancement du Programme d'Etudes Préalables (PEP) et les travaux menés par l'IIW.

**M. ROUZE** annonce que la phase dite des travaux d'urgence s'est terminée au 31 mai 2024, mais que l'ensemble des travaux ne sont pas terminés à cette heure. Cependant, les budgets sont montés et il est nécessaire de disposer rapidement des fonds proposés par le FEAC, la DSEC et l'AEAP pour pouvoir continuer d'avancer avant l'hiver.

**M. DELASSUS** questionne la DDTM59 au sujet des travaux structurels à réaliser suite aux inondations de fin 2023/début 2024. Il s'interroge sur le délai d'obtention des autorisations, les travaux étant prévus en septembre.

**M. VANDENBESSELAER** suggère de voir cela avec les services instructeurs. Il indique que la DDTM59 reste à disposition pour tenir une réunion de pré-cadrage réglementaire et suivre l'avancée des procédures d'instruction pour les dossiers concernés

**M. CALOONE** demande ce qu'il advient des travaux concernant la vanne 12 de Bergues.

**Mme BARBET** répond que le marché a été infructueux à l'issue de la consultation, mais qu'une discussion est désormais en cours avec une entreprise ayant déjà travaillé sur le site. La maîtrise d'ouvrage est la Ville de Bergues.

**M. MENARD** propose de faire remonter en sous-préfecture de Dunkerque le sujet problématique des transferts financiers entre l'IIW et les sections de wateringues afin de faire transiter les fonds FSUE.

**M. DELACRE** indique que l'absence de financement des sections de wateringues engendrera des conséquences directes sur les travaux d'entretien ou de restauration des linéaires, par manque de trésorerie disponible.

## Conclusion

**M. PRUVOST** indique que la prochaine CLE se tiendra le 03 octobre prochain.

**M. ROUZE** rappelle de nouveau le caractère exceptionnel de cette CLE et remercie l'ensemble des participants. Il conclut cette séance et convie les participants à un verre de l'amitié.